

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur:  
30 fr.  
16  
Poste:  
35 fr.  
18  
10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste.  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

29 Mai 1884.

## LE DIVORCE AU SÉNAT.

M. Naquet, l'apôtre du divorce, a employé la plus grande partie de la séance de mardi au Sénat à refaire ou essayer de refaire cette éternelle classification de cléricaux et de catholiques qui traîne dans tous les journaux officiels.

Suivant lui, les cléricaux seuls, qui font de la religion un instrument uniquement catholique, repoussent le divorce. Les catholiques, eux, qui reconnaissent que le mariage est purement civil, n'y sont point hostiles, et si notre société n'est pas déjà pourvue de ce divorce, c'est que les catholiques n'ont pas assez résisté à la pression des cléricaux et n'ont pas été jusqu'au bout de leurs convictions.

M. Naquet, avant de terminer, a dit :  
Il a été signé sous le pontificat de Pie IX, entre la cour de Rome et le gouvernement autrichien, un concordat qui autorise les mariages mixtes et dit qu'en cas de séparation de corps, l'époux protestant a le droit de se remarier, l'époux catholique ne l'ayant pas. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Le Sénat ne voudra pas se montrer plus rigoureux en cette matière que le plus infatigable des Papes. (Rires à gauche.)

En Belgique, où le divorce existe, aucun des ministres catholiques qui ont eu le pouvoir, aucun sénateur, aucun député catholique n'a jamais demandé la suppression du divorce, il n'est donc pas si oppressif pour les catholiques. J'ajouterai que le Concordat a été signé entre le Pape et la France à un moment où la loi de 1792 sur le divorce existait encore; cela tient à ce qu'alors la religion catholique n'était pas religion d'Etat.

Et la preuve c'est que le pape Pie VII protesta contre l'introduction en Italie du Code civil qui établissait le divorce, parce

que dans ce royaume la religion catholique était encore religion d'Etat.

Les catholiques devraient réclamer le divorce au nom de leur propre liberté de conscience, car le droit canon établit quatorze cas de nullité de mariage; c'est ainsi que, dernièrement, la cour de Rome a brisé le mariage du prince de Monaco, malgré la présence d'un enfant, parce qu'il n'y avait pas eu consentement valable; je ne parle pas du mariage de Napoléon et de Joséphine cassé par l'officialité métropolitaine, parce que le consentement de l'Empereur n'avait pas été libre, parce que Napoléon I<sup>er</sup> avait été violent. (Rires.)

Parmi les 44 cas de nullité admis par l'Eglise, outre le défaut de consentement, je trouve encore l'erreur dans la personne physique ou même d'après certains casuistes dans la personne morale (Bruit). Il y a ainsi de nombreux exemples de mariages annulés par l'Eglise et maintenus par le Code.

M. le marquis de Gresley-Viréville, marié en 1860 à une femme qui lui déclara avoir épousé son nom et non sa personne, ne put obtenir du tribunal de la Seine que la séparation de corps; le tribunal romain lui accorda l'annulation de son mariage. Il se maria à Florence et après l'annexion des Etats romains à l'Italie se fit naturaliser Italien et est maintenant légitimement marié. Mais au point de vue français il est bigame ou vit en état de concubinage. N'aurait-il pas été meilleur pour lui que le divorce existât ? (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Il est un cas où les catholiques pourraient encore réclamer le divorce à Rome: c'est celui où l'un des époux, après le mariage civil, refuse d'accomplir la cérémonie religieuse. Si le divorce existait, les tribunaux le prononceraient pour cause d'injure grave et l'époux catholique pourrait se remarier. Donc, il est des cas où les catholiques pourraient profiter du divorce; il n'en est pas où il puisse les blesser. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

Malgré tout ce que je viens de dire, j'hési-

terais à proposer une expérience d'une telle gravité si le divorce n'existait pas; mais je le vois fonctionner dans les pays voisins et là jamais il n'y a de mouvement en dehors des catholiques pour en demander la suppression.

J'espère donc que le Sénat voudra prouver qu'il n'est pas l'ennemi systématique des réformes, qu'il les accepte quand elles sont prêtes et utiles, mûres et acceptées par toutes les personnes sages et modérées d'un pays.

Il n'a pas fallu moins de deux heures à M. Naquet pour développer sa thèse dont quelques très-brèves mais très-énergiques interruptions de l'honorable M. Lucien Brun ont déjà fait suffisamment justice.

M. Jules Simon a répondu à M. Naquet.

L'orateur établit, contrairement à l'opinion du préopinant, que le divorce aura des conséquences graves pour les unions régulières en général. Il n'aura d'effet favorable que pour des cas exceptionnels; mais ces cas doivent-ils exercer une influence prépondérante sur les déterminations du législateur ?

L'orateur reconnaît que la législation civile est dure en cette matière, mais il croit qu'il suffirait peut-être, pour remédier au mal auquel veut remédier M. Naquet, d'étendre un peu les cas de nullité. L'orateur dit qu'une pareille réforme devrait satisfaire M. Naquet et qu'en la proposant il croit se rapprocher beaucoup de lui, et cela n'a rien de surprenant, car il a les mêmes sympathies que son honorable collègue pour des misères et des souffrances bien constatées, mais il ne croit ni bon ni opportun, il le répète, d'aller au-delà d'une telle réforme.

L'orateur s'attache à démontrer que le divorce a des inconvénients pour les unions régulières. D'abord, dit-il, malgré les chiffres produits par l'honorable M. Naquet, on ne saurait affirmer que l'établissement du divorce n'aurait pas une influence regrettable sur la désunion des familles; donc, en face de ce doute, on n'aurait le droit de faire cette réforme que si elle était nécessaire et demandée.

Or il n'est nullement prouvé que le pays réclame le divorce: sait-on dans le pays ce que c'est que le divorce ? Je ne le crois pas. (Protestations à gauche.) Vous protestez, messieurs, mais le Parlement lui-même a assez varié pour que je puisse croire que le pays n'est pas bien fixé sur les conséquences du divorce.

L'orateur croit que le divorce serait mauvais pour les femmes. La presque totalité des femmes sont catholiques; donc les femmes catholiques ne demanderont pas le divorce.

M. Pelletan. — Si vous aviez vu les lettres qu'a reçues la Commission, vous ne diriez pas cela.

M. Jules Simon. — Vous auriez beau avoir reçu dix mille lettres de femmes (rires), de femmes catholiques, cela ne changerait pas ma conviction.

M. Pelletan. — En Belgique, pays catholique, les femmes demandent le divorce.

M. Jules Simon. — Tout catholique qui demande le divorce répudie par ce fait même sa religion, donc les femmes ne demanderont pas le divorce.

M. Emile Labiche. — Alors ne craignez pas de concéder le divorce, puisqu'il ne servira qu'aux libres-penseurs et à ceux qui pratiquent une autre religion que la religion catholique.

M. Jules Simon. — J'affirme que les femmes ne sont pas avec ceux qui réclament le divorce, leur dignité a grandi avec le respect du mariage. C'est le rachat de leurs faiblesses. (Applaudissements à droite et au centre.) Aussi les femmes, croyez-moi, ne veulent pas le divorce: elles sont avec moi.

Ce que je reproche surtout au divorce, ajoute l'orateur, c'est qu'il modifie quelque chose à l'état moral des époux régulièrement unis.

L'orateur fait le tableau de l'état du mariage et analyse la situation morale des deux conjoints. Il ne faut pas, dit l'orateur, ébranler la dignité et l'indissolubilité du mariage, car du même coup vous ébranlez la famille et la société. (Applaudissements à droite et au centre.)

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Vers la fin des vacances, il y eut grand émoi au legs. Nous dûmes recevoir Menseigneur pour la confirmation, et mon père adoptif réunit à sa table, afin d'honorer son évêque, toutes les notabilités de Beauchêne.

C'était une grave question, et la vieille servante, le visage allongé, les bras au ciel, apparaissait sans cesse à la porte de sa cuisine, répétant à qui pouvait l'entendre:

— Ah ! Seigneur Dieu, l'argenterie nous manque, et le linge damassé ! quel malheur de n'avoir rien chez soi pour faire honneur à de si grand monde !

Les échos du voisinage étant sourds à ses plaintes, elle vint me raconter son désespoir.

— Mais, voyez donc, monsieur Yves, me dit-elle. Comprenez-vous ça ? M. le curé qui ne s'inquiète pas plus de notre grand dîner que si ce n'était pas chez lui !... Quand je pense qu'il est à l'église à prier le bon Dieu. Si ça a du bon sens !

J'essayai de la rassurer.

— Vous le savez, Suzon, au presbytère nous aimons surtout la simplicité; puis votre maître connaît votre talent; il compte sur vous.

— Ah ! mon talent, fit Suzon, ne se déridant pas encore, c'est bon à dire, mais ça ne donne pas ce qu'il faut pour un beau dîner, et si M. le curé n'a pas honte que ce ne soit pas cossu, moi, j'ai mon amour-propre, et ça me tracasse.

Neus cautions dans le jardin, séparé de la route par une haie vive. Il était encore de bon matin; un gai soleil brillait sur les corbeilles fleuries.

Tout à coup, nous dressâmes la tête au bruit des grolets d'un cheval bai brun, traînant une carriole aux couleurs vives.

— Ah ! Seigneur Dieu ! s'écria Suzon, dont le visage s'épanouit subitement, Seigneur Dieu ! nous sommes sauvés. Voilà, bien sûr, la femme du maire, la bonne dame Lavallée !

En effet, sur le banc de la carriole, conduisant elle-même, j'aperçus M<sup>me</sup> la maîtresse de Beauchêne, avec son franc sourire, son large visage coloré et ses cheveux bouclés en deux longues anglaises.

Son cordon bleu, la célèbre Jacquemine, assise près d'elle, tenait, avec des précautions infinies, un gigantesque nougat. La carriole était bondée de vaisselle et de provisions de toutes sortes.

Jusqu'ici l'occasion m'a manqué de parler au lecteur de M<sup>me</sup> Lavallée. En quelques mots je la ferai connaître: Elle était la providence du pays, et se mettait en route pour rendre service, avant même qu'on lui en eût formulé la demande.

Jeune fille élevée dans le monde, le jour où elle avait épousé M. Lavallée, elle avait adopté avec entrain la vie de femme de ménage accomplie, vie que nécessite l'habitation de la campagne. Aussi était-elle la femme universelle: ménagère à ses heures et bel esprit dans les réunions mondaines, elle savait tout allier avec un rare bonheur; et, sur chaque chose, elle se piquait de placer un mot heureux.

— Bonjour, mon cher Trévirec, bonjour Suzon, fit l'excellente femme en arrêtant, tout court, l'équipage devant la porte à claire-voie. Je viens vous aider, ma fille.

Et sautant prestement à terre, malgré sa rotondité majestueuse, elle fit détieler et conduire, par Suzon, le cheval à l'écurie.

Puis, d'un accent plein de sollicitude:

— Donnez-lui, ma fille, un bon picotin; il l'a bien gagné, ce pauvre Coco...

Alors se tournant vers moi, me tendant la main, elle reprit d'une voix anxieuse:

— Dans quel embarras doit se trouver notre bon curé !... J'y ai tant songé !... mais qu'il se rassure, car me voici avec mon argenterie et mes

cristaux... C'est que, voyez-vous, ajouta-t-elle avec conviction, je veux que notre pasteur fasse bonne figure devant son évêque.

Et, subitement, s'interrompant au milieu de son discours, elle se précipita, avec un profond effroi, vers son cordon bleu.

— Ah ! quel malheur ! quel malheur ! s'écria-t-elle d'une voix désolée, mon nougat s'est décollé !... Jacquemine était là, debout, consternée, et tenant en main une énorme forteresse de sucre et d'amandes, dont un des bastions menaçait ruine.

— Oui, oui, faisait M<sup>me</sup> Lavallée, en levant au ciel un regard éploré, oui, je vous le disais bien, ma fille, vous ne teniez pas cet édifice assez en respect... C'est vraiment dommage... une si belle pièce !

Puis, émue du muet chagrin de Jacquemine, elle la regarda d'un air de compassion, et reprit aussitôt avec un sourire d'encouragement:

— Allons, ma fille, ne nous désolons pas. Grâce au ciel, avec un peu de sucre et mon talent, nous redresserons notre édifice.

Elle allait et venait d'un colis à l'autre, aidant à les descendre.

— Prenez donc ce panier de vins, monsieur Yves, fit-elle, me désignant une douzaine de bouteilles des grands crus de France.

Et comme, lostement, je me dirigeais vers la cuisine:

L'orateur croit que la possibilité du divorce sera de nature à exciter les passions et que par suite les désordres seront plus fréquents.

Vous aurez beau, dit l'orateur, me citer ce qui se passe dans les pays étrangers; je vous répondrai: Regardez ce qui se passe dans le cœur humain; si vous niez contre ces vérités psychologiques, vous détruirez tout ce qui fait la dignité de la famille et tout ce que nous adorons. (Applaudissements à droite et au centre.)

Je vais, dit l'orateur, continuer mon métier d'examineur de petits faits. Après le mariage vient d'abord la lune de miel, puis l'amour physique, l'amour violent s'éteint. Il y a là une crise terrible.

La satiété produit le dégoût; quelquefois il en résulte une irritabilité malade qui fait entrevoir la possibilité d'une séparation; mais, grâce à de sages réflexions, à des conseils salutaires, on continue à vivre ensemble; l'irritabilité disparaît, on se rappelle des années passées ensemble, et si je ne craignais de blasphémer la jeunesse et l'amour, il y a là un sentiment qui n'est ni l'amitié, ni l'amour, mais qui est peut-être aussi attachant, aussi puissant. Ce n'est pas là du roman, je parle à des hommes qui connaissent la vie, c'est un événement de tous les jours. Eh bien! cette crise que l'on est si heureux d'avoir traversée, croyez-vous que le divorce n'y changera rien?

M. Naquet oublie toujours de nous parler de l'amant. Si la femme est poussée par la passion à ce moment de crise, si elle sait que cette passion pourra être satisfaite, croyez-vous qu'elle résistera? Donc votre divorce favorise le divorce et prépare le repentir. (Très-bien! très-bien!) Je ne puis discuter cette question comme on discute des questions politiques, avec sang-froid, elle tient trop au fond de mon âme. (Applaudissements à droite.)

J'ai parlé plus longtemps que je ne voulais le faire (parlez! parlez!), mais il faut cependant que je dise encore quelques mots. M. Naquet nous a dit que le divorce ne produirait pas les effets funestes que je signale; qu'au contraire la femme deviendrait plus aimable, le mari plus charmant, en raison de la possibilité de la séparation; il nous a dépeint l'âge d'or, mais si l'on a peur de perdre ce que l'on aime, la séparation peut aussi entraîner cette perte.

Il est vrai, me direz-vous, que le divorce permet à l'époux une autre union, mais votre argument prouve trop alors; c'est celui qu'on emploie dans les unions libres. L'homme à qui l'on dit: Mariez-vous, répond: Si je me marie, ma femme cessera d'être aimable (On rit). Maintenant laissez-moi dire quelque chose des enfants. M. Naquet nous dit que le divorce serait favorable aux enfants. M. Eymard-Duvernay croit le contraire. Je suis de son avis.

L'intérêt de l'enfant est sacré, il est bien supérieur à celui du père ou de la mère, il n'y a point de contestation sur ce point. Examinons donc quel est l'intérêt de l'enfant, voyons d'abord ce qui se passe dans les classes laborieuses: on se sépare, la fem-

me a obtenu la garde des enfants, c'est tout à son honneur.

Le père, nous dit M. Naquet, a été condamné à pourvoir aux besoins de ses enfants; mais il est bien difficile de l'y contraindre. Comment fera la femme pour nourrir ses enfants? Elle devra aller dans une usine et les abandonner toute la journée.

La chose est pénible, je l'avoue, et cela prouve combien sont utiles ces écoles dont j'ai vu le premier exemple à Sedan ouvertes avant l'ouverture de l'usine et ne se fermant qu'à la sortie des ouvrières.

M. Naquet voit le remède dans un nouveau mariage, je crois qu'il s'abuse. Croit-on que ce second époux travaillera péniblement pour nourrir des enfants qui non-seulement ne sont pas de lui, mais sont d'un homme encore vivant?

Vous avez comparé hier la situation de la veuve à celle de la femme divorcée, et vous pensiez que le mariage de la veuve avait plus d'inconvénients que le mariage de la divorcée, parce que l'article 304 permet à l'époux qui n'a pas la garde des enfants, d'exercer un droit de surveillance. Mais la veuve apprendra à ses enfants à respecter la mémoire de leur père même si elle se remarie, elle pourra leur parler de lui devant son second mari. Mais la divorcée n'est pas dans la même situation pour se justifier devant ses enfants d'un second mariage, ne devra-t-elle leur dire quelles ont été les fautes de leur père, elle leur apprendra à le maudire et à le haïr. (Approbation à droite.)

Vous dites autant de ménages séparés, autant de ménages adultères, tout-à-l'heure je vous ai prouvé que dans votre discours vous avez oublié l'amour; maintenant je constate que vous oubliez la mère. Cette situation des enfants dans le ménage d'une divorcée remariée est une véritable école de démoralisation. Non, messieurs, il ne faut pas porter atteinte à la sainteté du lien conjugal, d'autres discuteront les détails de la loi.

J'ai voulu seulement apporter ici la protestation d'un philosophe; un seul mot pour terminer. On commence par un petit divorce le titre VI du Code civil, moins le divorce par consentement mutuel; mais je suis effrayé de voir le petit commencement de si grandes choses. Le plus grand nombre d'entre nous fit autrefois à l'Assemblée de Versailles une proposition à laquelle personne ne se rallia. Depuis, cette proposition a complètement réussi. Prenez garde, M., au petit divorce, car si vous le votiez, le grand divorce ne serait pas loin (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi 2 heures.

Le discours de M. Jules Simon a produit une vive impression sur le Sénat: M. Naquet lui-même a voulu lui serrer la main. On ne sait encore à quel parti s'arrête la Chambre haute; l'intervention du gouvernement sera peut-être pencher la balance en faveur de ce que M. Jules Simon a appelé le « petit divorce ».

## Chronique générale.

Dimanche, ont eu lieu, en Belgique, les élections pour le renouvellement partiel des conseils provinciaux. Elles n'ont pas été heureuses pour le cabinet libéral de M. Frère-Orban. Avant le scrutin, les catholiques avaient la majorité dans six conseils provinciaux sur neuf; le Brabant, le Hainaut et la province de Liège, par contre, étaient, à quelques sièges près, entièrement acquis aux libéraux. Cette situation est modifiée à l'avantage des premiers dans deux provinces et à leur détriment dans une autre. Ainsi, pendant que les libéraux gagnent 3 sièges dans le Luxembourg, où les deux partis se balancent, ils en perdent 22 d'un coup à Anvers, 9 dans le Brabant, 9 dans la province de Namur, plusieurs dans le Hainaut. Bref, le libéralisme est affaibli partout, et il y a même deux provinces, Anvers et le Luxembourg, qui ne comptent plus un seul conseiller libéral!

L'échec des libéraux est d'autant plus sensible que, d'une part, les élections provinciales précèdent de quelques jours seulement les élections législatives. De plus, la victoire des conservateurs belges constitue une réaction de l'honnêteté et du bon sens public contre les mesures qui, chez nos voisins comme chez nous, avaient banni la religion des programmes de l'enseignement primaire. Déjà les écoles sans Dieu étaient condamnées par les pères de famille, qui, même à Bruxelles, ont donné la préférence aux écoles libres; maintenant c'est le corps électoral qui vient, à son tour, de répudier avec éclat le régime imposé au pays par la franc-maçonnerie.

La commission du budget a statué sur le budget des cultes. Les réductions opérées sur ce budget s'élèvent à 5 millions environ. La majeure partie de ces réductions est opérée sur les crédits affectés aux travaux d'entretien des cathédrales, des édifices diocésains et des presbytères.

Elle a en outre supprimé complètement le crédit affecté à l'entretien des chanoines de Saint-Denis, ainsi que celui affecté aux dernières bourses qui étaient encore entretenues par l'État dans les séminaires.

Enfin elle a opéré une réduction de 2 0/0 sur les crédits du personnel, en prévision des vacances d'emploi qui pourront se produire dans l'année.

La commission a reçu communication d'une lettre de M. Loyson, qui demande que le titre: *Culte catholique*, qui figure au budget, soit remplacé par celui de: *Cultes catholiques*. Cette pluralité équivaudrait, selon M. Loyson, à la reconnaissance du culte gallican par l'État.

La commission s'est prononcée, après discussion, pour l'adoption de ce principe que tous les détenteurs, à quelque titre que ce soit, d'édifices religieux seront à l'avenir considérés comme des usufruitiers, devant, conformément aux dispositions du Code civil, supporter toutes les charges afféren-

tes à l'usufruitier, notamment les dépenses d'entretien.

La 3<sup>e</sup> sous-commission du budget s'est réunie pour examiner le budget de la marine, sur le rapport de M. Ménard-Dorian. Elle a décidé de ne maintenir que trois préfetures maritimes sur cinq qui existent actuellement. Les trois préfetures maintenues sont celles de Toulon, Brest et Cherbourg.

Quant à Lorient et Rochefort, ils seraient maintenus seulement comme port de construction.

La commission a résolu de réaliser d'importantes économies sur les constructions navales. Elle a décidé notamment de refuser la mise en chantier de tout nouveau transport et celle d'un cuirassé que l'on devait commencer l'année prochaine, ainsi que le remplacement des ouvriers par suite du renouvellement qui s'effectue chaque année dans une proportion de 40 0/0 à 45 0/0.

Il en résultera une économie de 2 millions sur les matériaux de construction et de 2 millions sur les salaires d'ouvriers.

La commission a enfin rédoit de 2 millions les crédits pour les travaux hydrauliques, et elle a reporté cette somme sur les travaux du port de Saigon.

La 1<sup>re</sup> sous-commission du budget a rédoit de 4,400,000 fr. le budget de commerce.

### M. JULES FERRY ET LE SERVICE MILITAIRE DES SÉMINARISTES.

Le *Monde* dit que des renseignements très-sûrs lui permettent de faire connaître les intentions du gouvernement.

Dans la pensée de M. Jules Ferry, on ne saurait songer un seul instant à astreindre les séminaristes au service de trois ans.

Le président du conseil s'en explique de la façon la plus nette: « Comme membres d'un grand service public, a-t-il dit, naturellement, les élèves séminaristes ont droit au service d'une année. »

Comme il avait affaire à des interlocuteurs récalcitrants; M. Ferry a continué en ces termes: « Le service militaire imposé pendant trois, quatre ou cinq ans, aux élèves ecclésiastiques et aux jeunes prêtres, c'est la mort sans phrases pour le clergé paroissial. »

Enfin il a fortement insisté sur le déplorable « effet extérieur » de cette mesure, qui permettrait d'envoyer à l'armée, « le sac au dos, même des évêques, » et qui ne pourrait être « altérée ou défendue autrement que comme une déclaration de guerre au clergé catholique. »

La paix est faite, nous dit-on, entre M. Ferry et le gendre du Président de la République.

À quoi faut-il attribuer cette réconciliation?

M. Grévy, impressionné par le traité de Tien-Tsin, aura-t-il cru devoir imposer à son beau-fils une attitude respectueuse pour le vainqueur de la Chine?

— Doucement, doucement, me cria-t-elle, tandis que, d'un geste de la main, elle pacifiait ma belle ardeur; doucement, mon cher, ménagez les toiles d'araignées, qu'on voie que c'est du respectable.

A Suzon, chargée de porcelaines, elle redisait sans cesse:

— Attention! ma fille... prenez garde aux corbeilles à fruits... c'est si fragile!

Enfin la voiture fut déchargée. Rien ne manquait pour compléter le festin: volailles rebondies, pâtés onctueux, fines pâtisseries.

M<sup>me</sup> Lavallée rayonnait.

— Maintenant, dit-elle, en promenant un regard circulaire tout à l'entour, je vais aller saluer M. le curé... Mais où est-il donc?...

Et Suzon, levant les épaules avec un mouvement d'humeur:

— A l'église, donc, tout comme un autre jour.

En cet instant le bon pasteur, son bréviaire sous le bras, calme, placide, apparut à l'entrée du jardin. M<sup>me</sup> Lavallée accourut à sa rencontre; et, rouge, essouffée, lui faisant une belle révérence:

— Pauvre monsieur le curé, j'arrive à votre secours!... Si vous le permettez, je m'érigerai en majordome, et tout ira bien.

Et lui, avec son sourire plein de finesse:

— Je vous donne pleins pouvoirs: mais, avant tout, laissez-moi vous remercier, ma bonne madame. Dans une crise aussi difficile, je comptais sur

la Providence. Vous en êtes la personnification.

Les politesses échangées, M<sup>me</sup> Lavallée s'envola vers le presbytère, voulant diriger elle-même les apprêts du festin.

Son chapeau, sur lequel toute la flore des champs s'était donné rendez-vous, fut soigneusement placé sous une serviette, dans une vaste armoire. Alors, s'emparant d'un tablier blanc, notre Providence releva sa robe en disant mystérieusement à Suzon:

— Il faut du soin, ma fille; ce n'est pourtant pas ma belle robe. Vous verrez, j'en ai une magnifique en satin nacarat. Je la réserve pour le dîner... Elle est dans une petite caisse... On se fait belle à ses jours, ma bonne Suzon!

Son regard triomphant.

Puis, vaillamment, elle saisit une pile d'assiettes, et, d'une voix de commandement:

— A l'œuvre, mes amis, à l'œuvre, pressons-nous.

Les fourneaux furent allumés. Nous allions de ci, de là, recevant dix ordres à la fois, et perdant la tête.

Habilement je profitai de la confusion pour me retirer, en sourdine, dans ma chambrette, désireux de respirer un peu, quand, soudain, la voix éclatante de la bonne ménagère vint me rappeler à l'ordre.

Elle m'appelait, debout sur le perron de la mai-

sonnette. Vite, je m'avançai à la fenêtre enguirlandée.

— Arrivez donc, mon cher, me cria-t-elle. À quoi pensez-vous? Nous avons encore besoin de vos services.

Je descendis rapidement.

— Chargez-vous du surout, me dit-elle d'une voix insinuante: C'est habituellement le soin des jeunes filles; nous en manquons... mais un jeune homme, un poète, doit avoir de l'inspiration!

Et, tout bas, à l'oreille, avec un petit air confidentiel:

— J'ai lu vos vers, mon cher ami; vous chantez si bien les roses, que, forcément, vous saurez les disposer.

Tout fier du compliment, je me mis à saccager les rosiers du presbytère, coupant les fleurs blanches et les vermeilles, les mélangeant de fine verdure, y mettant tout mon art.

En cueillant une salade, Suzon vint me retrouver. La consternation était peinte sur son visage.

— Ah! monsieur Yves, fit-elle avec un gros soupir, tout en choisissant des capucines afin de cette bonne dame et sa cuisinière. N'ont-elles pas imaginé de mettre des fleurs sur la salade? Comme si ça s'était jamais vu! C'est elles qui se démènent par ma cuisine!... Et si vous les voyiez plonger la cuillère dans mon pot à beurre. Mais c'est qu'elles

ne sont point économes; au train qu'elles y vont, je n'en aurai plus pour mon hiver.

— Ma pauvre Suzon, repris-je d'un ton compatissant, les grands diners sont rares à la cure; et bientôt, avec votre économie, vous aurez rétabli le budget.

— Ah! ça sera malaisé!... Quel coûtage, monsieur Tréville, ah! quel coûtage; on s'en ressouviendra toute l'année!

Laissant Suzon à ses tristes réflexions, je retournai vers la salle, portant, en grand respect, mon large surout. Vraiment il flattait mon amour-propre. Les roses se mêlaient à des fougères, à des herbes folles; elles étaient fraîches, odorantes et chatouillaient le regard.

A leur vue, M<sup>me</sup> Lavallée joignit les mains:

— Mon cher poète, s'écria-t-elle, c'est digne des dieux. Les muses sont bien sûr descendues de l'Olympe pour vous inspirer... Maintenant, quittez leurs doux entretiens, et à nous deux mettons le couvert... Disposez en éventail ce beau linge de Flandre... comme ceci... Placez la serviette dans le verre... Et l'argenterie? Rangeons-la avec symétrie. Voyez comme elle reluit, comme le cristal scintille... C'est d'un effet magique.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous apprenons que la grande maison de distillerie V<sup>e</sup> Angelo Bolognesi et Carichou, de notre ville, vient d'obtenir la grande Médaille d'or à l'Exposition internationale de Nice, pour la supériorité de ses diverses liqueurs, coraçao, anisette, cacao, etc., etc. C'est un immense succès qui fait le plus grand honneur à la maison V<sup>e</sup> Angelo Bolognesi et Carichou.

Personne n'a oublié, dans notre pays, que c'est le fondateur de cette maison, le regretté M. Angelo Bolognesi, qui a donné à la distillerie de Saumur le brillant essor dont elle jouit et créé par son savoir la réputation de cette industrie locale.

### VACANCES DE LA PENTECÔTE.

Dans tous les lycées et collèges de France, les vacances dites de la Pentecôte sont ainsi fixées :

Sortie : Samedi 31 mai, après la classe du soir.

Rentrée : Mardi 3 juin, à l'heure réglementaire.

M. le ministre des travaux publics a fait savoir aux députés de Seine-et-Oise que les instituteurs communaux pourront dorénavant voyager sur les chemins de fer à moitié prix, quel que soit le motif de leur voyage, mais avec l'autorisation de l'inspecteur d'Académie.

### DÉCOUVERTE A CHÈNEHUTTE-LES-TUFFEAUX.

La note suivante a été adressée à l'Union de l'Ouest par l'honorable M. Godard-Faultrier, directeur du Musée archéologique d'Angers :

Le 25 mai dernier, le sieur Bruard, carrier en pierre dure, demeurant aux Tuffeaux, vint m'apprendre qu'à 200 mètres, environ, du lieu dit : *Camp romain de Chênehutte*, vers Ouest, non loin des ruines d'une ancienne église placée au sommet du coteau regardant la Loire, sur la propriété de M. Louis Girard fils, dans une pièce de terre nommée *le friche de Chênehutte*, on avait découvert, le 20 mai courant, à la profondeur de 0<sup>m</sup>50 :

1<sup>o</sup> Un cercueil en pierre dite grison de Doué, placé dans le plan de l'Ouest à l'Est (Orient chrétien) : il renfermait les restes de deux personnes, dont l'une avait encore sa chevelure (celle d'une femme sans doute) ;

2<sup>o</sup> Joignant ce bisomus, un autre cercueil en même pierre, et si grand que le sieur Bruard n'hésitait pas à le qualifier de géant (le merveilleux plaît toujours) ;

3<sup>o</sup> Au Midi de celui-ci, on trouva deux petits cercueils également en grison, mais orientés différemment, c'est-à-dire du Sud au Nord, l'un convenant à un enfant de six ans et l'autre à un enfant de huit à neuf années.

Le sieur Bruard nous déclara, en outre, que précédemment des bières en grison et à toits plats avaient été rencontrées au même lieu.

Ces sépultures, bien que voisines de ce qu'on nomme « le camp de Chênehutte », ne sont pas de l'époque romaine ; elles doivent appartenir à un cimetière chrétien dépendant d'une église priorale, dont l'enceinte en ruine émerge encore du sol. Au reste, ces tombes ne sont point rares en Anjou ; la plupart provenaient de Doué, où il n'est pas douteux qu'il s'en faisait un grand commerce, au Moyen-Age, s'étendant surtout à droite et à gauche de la Loire.

Le sieur Bruard paraissant surpris que l'on ait trouvé une chevelure de femme assez bien conservée dans d'aussi vieux tombeaux, me donne l'occasion de faire, en passant, remarquer qu'il en fut découvert une encore de plus vieille date, puisqu'elle se rattache à un cercueil en plomb de l'époque romaine placé autrefois dans une crypte embriquée. (Voir l'inventaire du Musée d'antiquité d'Angers, n<sup>o</sup> 2063-2063 A.)

Bref, les auges sépulcrales en question, plus larges aux épaules qu'aux pieds, nous donnent lieu de croire qu'elles ne peuvent guère remonter au delà du XI<sup>e</sup> siècle, car plus ce genre de sépulture remonte vers les vieux temps et plus la forme en devient parallépipède ; à l'époque romaine, cette forme est complète.

Mai 1884.

V. GODARD-FAULTRIER.

## COMMUNE DES ROSIERS

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 2 juin 1884, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Une subvention de 400 fr. est accordée par l'État, et une subvention de 300 fr. par le département.

Une Exposition de produits maraîchers aura lieu le même jour à la Mairie de ladite commune des Rosiers. Des primes et récompenses seront distribuées aux exposants des plus beaux produits. Les produits devront être rendus la veille au soir.

Il y aura, sur le Mail : danses publiques et mat de cognac ; — de 2 à 4 heures, concert ; — le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent, artificier d'Angers.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE. — Les assises du 4<sup>e</sup> trimestre s'ouvriront à Angers, le 4 août. Président, M. Gallot ; assesseurs, MM. Jeanvrot et Giron.

### SEGRÉ.

Le 25 mai, trois membres du Conseil municipal de Segré ont demandé à placer le buste de la République dans la salle des séances.

Par 13 voix contre 5 (treize contre cinq), la proposition a été rejetée.

### TOURS.

Avant-hier, la réception de l'armée à la cérémonie d'intronisation du nouvel archevêque de Tours a été très-importante. Elle a donné lieu à plusieurs incidents qui méritent d'être notés.

Lorsque les officiers sont arrivés dans les salons de réception, ils étaient si nombreux que le général Schmitz a dû faire de la stratégie pour arriver à les caser tous.

Ils les a fait mettre sur trois rangs d'abord, puis sur six ; et enfin, comme cela ne suffisait pas encore, M<sup>r</sup> Meignan et son clergé durent, à un moment donné, s'avancer un peu pour faire place aux officiers de cavalerie qui arrivaient à leur tour.

— Nous sommes tournés, dit alors avec finesse et bonhomie M<sup>r</sup> Meignan, mais nous ne sommes pas inquiets.

Lorsque tout le monde fut placé, le général Schmitz s'approcha de M<sup>r</sup> Meignan, et d'une voix forte prononça un discours dont voici le sens sinon les termes exacts :

### « Monseigneur.

» En exécution de l'article de Messidor, nous venons, généraux et officiers des divers services et des corps de troupe, vous rendre la visite de corps qui vous est due.

» Ce devoir rempli, permettez-nous de nous rapprocher davantage de vous, et de vous exprimer notre profond respect pour votre personne, votre talent et votre caractère. — Nous ne sommes que d'obscurs serviteurs de la patrie et nous tenons à reconnaître en vous l'homme de dévouement, de vertu, de science et de grand caractère. »

Ce discours a fait sensation. Il a été très-gouté et très-apprécié.

### LA CRISE OUVRIÈRE DE CHATELLERAULT.

Nous apprenons que la crise ouvrière dont nous avons parlé il y a quelque temps ne fait qu'empirer ; c'est un véritable désastre pour la ville de Châtellerault.

Depuis lundi dernier, cinq usines de la manufacture d'armes ne fonctionnent plus que la demi-journée. Les ouvriers vont déjeuner à onze heures et ne reprennent le travail que le lendemain. Si encore cet état pouvait se prolonger ! Mais chaque jour ce sont de nouveaux renvois.

On assure qu'à la fin de la semaine un très-grand nombre seront remerciés.

Le bruit court qu'on ne gardera que les « engagés », c'est-à-dire 7 ou 800 hommes à peine, tandis que l'on a compté à la manufacture jusqu'à 3,500 ouvriers.

Inutile de faire remarquer combien ces mesures atteignent le commerce de Châtellerault qui a dû sa prospérité à la manufacture. Il est vrai que les habitants peuvent se

consoler en pensant qu'ils vivent en République. Ils auraient tort, en tout cas, de se plaindre : le gouvernement sous lequel les affaires vont ainsi de mal en pis est bien le gouvernement de leur choix.

(Journal de la Vienne.)

### FÊTE MUSICALE A SABLÉ

Le dimanche 8 juin, sous la présidence de M. Emile Jonas, professeur au Conservatoire national de Paris, aura lieu une fête musicale à Sablé.

Parmi les 62 sociétés adhérentes, nous remarquons les suivantes, appartenant au département d'Indre-et-Loire :

La société *Les Enfants d'Apollon* de Restigné ; la fanfare de Fondettes-St-Cyr ; la fanfare de Faye-la-Vineuse ; la fanfare *Les Enfants de la Riche* (extra) ; la fanfare Sainte-Cécile de Joué-les-Tours ; fanfare de Luynes ; l'Union musicale de Savonnières ; Sainte-Cécile de Saint-Patrice ; fanfare de Château-du-Loir ; fanfare de Montlouis ; fanfare de Ballan ; société musicale de Cinq-Mars et fanfare municipale de Rochecorbon.

### M. RAYNAL AU MANS.

On lit dans l'Union de la Sarthe :

« Conformément au programme, M. le ministre des travaux publics Raynal a fait son entrée dimanche, vers quatre heures, dans sa bonne ville du Mans. Malgré l'invitation de la municipalité faite aux habitants du quartier de l'avenue Thiers et de la rue Saint-Julien-le-Pauvre d'arborer le drapeau national, l'empressement n'a pas été grand. Sauf les débitants et M. Ligneul, conseiller municipal, on peut dire que personne n'avait accédé à ce désir.

» Un grand nombre de curieux et de désœuvrés s'étaient portés à la rencontre de M. Raynal. Aucun cri n'a éclaté sur son passage.

» Les honneurs militaires lui ont été rendus par des détachements des quatre régiments cantonnés au Mans.

» La réception officielle et obligatoire n'a pas été plus brillante ; on n'y remarquait que les personnalités astreintes à cette corvée par les règlements officiels.

» Cette visite n'a pas porté bonheur à nos troupes ; deux soldats de service ont été frappés d'insolation dans l'avenue de la Gare.

» Le soir, à la préfecture, une vingtaine de convives s'efforçaient, par leur obséquiosité aimable, d'indemniser le ministre de cet accueil indifférent. »

### Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 26 mai.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect.	16 50 à 17 50	9 50 à 10 »
Saumur,	18 » » »	8 75 » »
Baugé,	18 25 » »	9 » » »
Segré,	17 50 » »	9 25 » »
Beaupreau,	17 50 18 »	9 50 » »
Montfaucon,	17 50 18 »	8 50 » »
Montreault,	17 50 » »	9 » » »
Chemillé,	17 25 17 75	8 50 9 »
Champloceaux,	17 50 18 »	9 » » »
St-Flor.-le-Vieil,	17 50 18 »	9 » » »
Vihiers,	16 75 17 25	8 » 8 50
Brissac,	17 » 17 50	8 » » »
Chalennes,	17 50 17 75	9 » » »
Doué,	17 50 17 80	8 60 8 75

A Nantes, les blés américains disponibles, de 24 » à » » les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 18 » à 18 50 les 80 kilos.

### CONSEILS AUX DAMES

— Voulez-vous être belle ? — Employez la *Crème-Oriza de Ninon de Lenclous*, préparée par L. Legrand, parfumeur, 207, rue Saint-Honoré, Paris. S'achète chez tous les parfumeurs de France. Envoi du Catalogue franco.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Est-ce au contraire M. Ferry qui a fait les premiers pas ?  
Quoi qu'il en soit, nous pouvons affirmer que des ordres ont été donnés parallèlement par le président du conseil et M. Wilson afin que les journaux de l'un comme de l'autre ne parlent plus désormais des deux nouveaux amis que dans les termes les plus flatteurs.

Ajoutons que le bruit suivant a couru : M. Ferry aurait, dans son sac, certaines révélations excessivement désagréables pour M. Wilson, et il n'aurait consenti à ne pas les en sortir que sur les instances très-vives d'un ami de M. Grévy.  
D'où le traité de paix.

### L'UNION DES DROITES.

On dit que les délégués des bureaux des droites du Sénat et de la Chambre ont décidé, dans leur entrevue, de voter la proposition de l'extrême gauche de la Chambre qui est ainsi conçue :

« Il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. »

Le congrès a pour cela des pouvoirs souverains. »

On fait courir le bruit qu'un député a été tué de deux coups de pistolet hier matin dans le bois de Meudon.

### MUTINERIE DE POMPIERS.

Dimanche, à huit heures du matin, la compagnie de sapeurs-pompiers de Nancy était réunie devant l'hôtel de ville, place Stanislas, sous le commandement de M. Muscat, capitaine en premier, pour procéder à la reconnaissance des nouveaux chefs qui viennent de lui être donnés par décret présidentiel. M. Volland, maire de Nancy, accompagné des adjoints, l'écharpe au côté, donna lecture des pièces nécessaires à cette reconnaissance. Quand il nomma le capitaine en second, des murmures s'élevèrent dans les rangs, et un certain nombre de pompiers crièrent : « Non, non, nous n'en voulons pas ! » Le maire passa outre et continua sa lecture en faisant connaître les noms des autres officiers nouvellement promus. De nouveaux murmures, de nouveaux cris retentirent. Les clairons reçurent l'ordre de sonner, ce qui se fait toujours lors de la nomination de nouveaux chefs ; mais ils refusèrent d'obéir à ce commandement.

Le maire ordonna alors de rapporter à l'hôtel de ville le drapeau de la compagnie, ce qui fut fait aussitôt.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 mai.

Les nouvelles de Londres sont bonnes et la liquidation du stock-échange s'est terminée mieux qu'on n'osait l'espérer.

Les consolidés sont venus pour les deux cotes à 107 7/16 sans changement sur hier.

Cependant la Bourse a éprouvé un mouvement de recul, dû principalement aux réalisations qu'ont provoquées les cours d'hier et à la lutte constante des vendeurs qui défendent les cours avec un empressement remarquable. Les offres ont rendu le marché moins brillant qu'hier, les rentes ont fléchi, mais les principales sociétés de crédit n'ont pas été atteintes.

L'Égypte a été très-offerte pendant toute la durée du marché ; il ne faut voir à ce sujet que des livraisons de titres qui sont venues peser sur les cours, mais il n'est nullement question d'aucune modification dans les intentions des puissances relativement à la conférence.

Le 3 0/0 ouvre à 78.85 et reste à 78.70 ; l'amortissable s'échange entre 79.97 et 79.80 ; le 4 1/2 fait 107.90 premier cours et clôture à 107.75.

La Banque de France à 5,450 maintient son cours d'hier.

Le Crédit Foncier ne fléchit pas, il est recherché à 1,325 ; du reste il n'y a pas d'offres de titres. Les actions comme les obligations sont classées dans les portefeuilles et n'en sortent pas.

Le Suez a perdu 20 fr. sur la clôture d'hier ; il finit à 2,120. Le revenu de 90 fr. annoncé ne peut être qu'un sujet de hausse sur les actions. Les réminiscences favorables présumées sur l'assemblée de demain font également pressentir que cette plus-value ne tardera pas.

La Banque de Paris est à 880. Le Comptoir d'Escompte cote 950. La Banque d'Escompte s'inscrit à 537.50. Le Crédit Industriel et Commercial ne varie pas à 680.

L'action Rio-Tinto éprouve encore une nouvelle baisse de 30 fr. La Société Générale se ressentirait elle de l'émission dernière ?

L'Égypte descend à 305. Le Turc est lourd à 85.2. La Banque ottomane est faible à 656.25.

Les chemins de fer n'éprouvent pas de variations : le Nord est à 1,740, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,300, le Midi à 1,197.50.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

## A LOUER

Pour le 24 juin 1884,  
**PROPRIÉTÉ**

A Bagnoux, rue des Pauvres,  
Avec 72 ares de Jardins et Vignes,  
Le tout enclos de murs,  
Appartenant à M<sup>me</sup> Rocheron des Sablons.  
S'adresser à M<sup>e</sup> ALBERT, avoué, ou à M<sup>e</sup> BRAC, notaire. (405)

Etude de M<sup>e</sup> VEILLET, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

Le dimanche 1<sup>er</sup> juin 1884, à midi,  
Au bourg de Gizeux (Indre-et-Loire),  
**VENTE**

AUX ENCHÈRES  
Après le décès de M<sup>me</sup> la marquise de C...  
D'un beau et nombreux

## Mobilier

Comprenant :  
Meubles de salon, de salle à manger, chambre à coucher, bonne literie et bon linge, tapis, tentures et rideaux, argenterie, porcelaine et cristallerie, tableaux émail, bibliothèques, livres, secrétaires, commodes, armoires à glace et autres, pendules, glaces, piano, bon coupé, cheval et harnais, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets divers.  
10 0/0 en sus. (406)

## AVIS

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.  
Elève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijoux.  
Chiffres, armoires, écussons, adresses, etc., etc.  
Atelier, 91, rue de Fenet.

## A LOUER

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Préche, 4,  
Comprenant : Huit appartements, cour, cave, écurie et remise.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

## VENTE MOBILIÈRE

Par le ministère de M<sup>e</sup> BEDANE, commissaire-priseur,  
Le lundi 9 juin, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu,  
Rue Pré-Pigeon, n° 22, à Angers  
**MOBILIER**  
De salle à manger et de chambres à coucher,  
Comprenant notamment :

Buffet à étagère, table à rallonges, dressoir, bois de lits, couvertes, matelas, traversins, draps, taies d'oreillers, nappes, serviettes, commodes, armoires, secrétaires, tables rondes, fauteuils, chaises, pendules, glaces, etc.;  
Batterie de cuisine en cuivre et fer battu, vaisselle, verrerie, argenterie, services de table, louche, cuillère à ragoût, pince à sucre, cuillère à sucre, cuillères à café, couteaux;  
Vins rouge et blanc en bouteilles;  
Machine à tricoter les bas;  
Moules en bois pour bis;  
Boîtes, rayons, comptoirs, etc.;  
Plantes diverses, outils de jardinage.  
Au comptant, plus 5 0/0.

Pour tous renseignements et visiter, s'adresser à M<sup>e</sup> GUIHAL, syndic, rue Lenepveu, Angers. (400)

## MINOTERIE

Sur la Sarthe

Huit paires de meules, machine à vapeur de 30 chevaux, — Très-belle installation, — Bail de 12 ans.

A CÉDER IMMÉDIATEMENT.

S'adresser à M. GUIHAL, rue Lenepveu, à Angers. (403)

## A LOUER

### UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,  
Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.  
Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.  
S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

### POUR LA SAINT-JEAN 1884.

BEAU ET VASTE  
**MAGASIN**  
Rue du Port-Cigogne.  
S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LÉBRETON, même rue. (86)

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un **jeune homme** sachant bien écrire.

## A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UN BON CAFÉ**  
ET ÉPICERIE  
Situé à Saumur, au centre de la ville.  
S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

Agencement de Magasin  
Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.  
S'adresser à M. Raoul FRIENOUX, place du Roi-René. (372)

## A VENDRE

Première Coupe  
DE  
PRAIRIES ARTIFICIELLES  
S'adresser à M. RIVAUD, 22, rue du Temple. (377)

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.  
S'adresser, 6, rue du Temple.

En cours de publication

DANS LE

## JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré  
Qui paraît tous les Dimanches :  
**TRINQUEBALLE**  
Grand roman de cape et d'épée  
Par MAURICE DRACK.  
**LA FILLE D'UN DÉCAPITÉ**  
Par Eugène MORET.  
10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES  
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'Union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

## UN EMPLOI DE REPRÉSENTANT

Est offert à toute personne honorable pour le placement des principales obligations de la Ville de Paris et du Crédit Foncier de France.  
**Payables par acomptes mensuels.**  
Ecrire au **CRÉDIT POPULAIRE**, fondé en 1880 pour favoriser le développement de l'épargne.  
Direction générale : 58, RUE TAITBOUT, PARIS.  
**APPOINTEMENTS et REMISES.**

## En vente chez tous les libraires : LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET  
**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

## LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

## ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

## Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

## SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1855, 1867 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc.

## BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F<sup>res</sup>, D<sup>rs</sup>, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M<sup>me</sup> V. Lardeux, coutelier-bandagiste.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 MAI 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 %	79 05	78 65	Est	757 50	757 50	Obligations.			Gaz parisien	522 50	524
3 % amortissable	80 10	79 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1240	1240	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	515	Est	362	361 75
3 % (nouveau)	107	107	Midi	1197 50	1196 25	— 1865, 4 %	525	521 75	Midi	371 25	371 50
4 1/2 %	107 95	107 70	Nord	1745	1740	— 1869, 3 %	408	409	Nord	374 50	376
4 1/2 % (nouveau)	107 95	107 70	Orléans	1298 75	1300	— 1871, 3 %	396	397 50	Orléans	370	371
Obligations du Trésor	511 50	511 50	Ouest	816 25	816 25	— 1875, 4 %	511 50	511	Ouest	372	374
Banque de France	5175	5170	Compagnie parisienne du Gaz	1475	1468 75	— 1876, 4 %	512	510 50	Paris-Lyon-Méditerranée	377	377 1/2
Société Générale	480	480	Canal de Suez	2138 75	2115	— 1870, 4 %	512	510 50	Paris-Bourbonnais	370 25	372 50
Comptoir d'escompte	945	950	C. gén. Transatlantique	508 75	508 75	Bons de liquid. Ville de Paris	518	518 50	Canal de Suez	570	572
Crédit Lyonnais	375	372 50				Obligations communales 1879	449	450			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1332 50	1325				Obligat. foncières 1879 3 %	446 50	445			
Crédit mobilier	340	335				Obligat. foncières 1883 3 %	355	355			

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
Heures	Minutes	Service	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.		
3	heures	8 minutes du matin, express-poste.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	9	4 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay. (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 40
6	—	55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 56
8	—	56 — matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Saumur. (arrivée)	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	12 04
1	—	25 — soir, —	Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24							
2	—	32 — express.														
7	—	15 — omnibus.														
10	—	36 — (s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR							
Heures	Minutes	Service	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.		
3	heures	26 minutes du matin, direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45		
8	—	37 — omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57		
9	—	37 — express.	Lernay	7 02	8 04	2 11	5	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 06		
12	—	48 — soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30		
4	—	44 — omnibus.	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06		
7	—	4 — omnibus (s'ar. à Tours)														
10	—	24 — express-poste.														

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,